CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E53992** **VALABLE JUSQU'AU** **06/06/2027**

ÉDITÉ LE 10/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/03/1953

Raison sociale : PARUTTO SAS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2002

Sigle : PARUTTO SAS

330 AVENUE DE SAINT-MAURICE
01700 MIRIBEL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BOURG EN BRESSE

Siret : 763 201 092 00049

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4300184

Assurance Responsabilité Travaux :
SMA SA 1258000/2 061237

Assurance Responsabilité Civile :
SMA SA 1258000/2 061237

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 78 55 24 58 **Fax :**

Portable : 06 12 25 86 40

Responsabilité légale :
GROUPE BRUNET (501 341 473) / LAPLACE MARC DIRECTEUR GÉNÉRAL / BRUNET JEAN-PIERRE PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@brunetconstruction.fr

Effectif moyen : 31 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 9 500 000 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	29	31/03/2026
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé		31/03/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

10/04/2026 11:21

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.